

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 470

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	179 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	0
Soutien aux missions locales (ligne nouvelle)	179 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	<b>179 000 000</b>	<b>179 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir les missions locales dans leurs missions d'insertion pour les jeunes face à des baisses de financement de ces associations pourtant essentielles.

L'Union Nationale des missions locales alerte sur la baisse de 5,5% de financement des missions locales. Celles-ci sont pourtant indispensables dans l'accueil et l'orientation d'un public jeune et souvent précaire, pénalisé par un certain nombre de freins à l'emploi. En effet, la loi de Finances 2025 prévoyait 598,45 M€ en autorisations d'engagement, 491,95 M€ en crédits de paiement. Le PLF 2026 prévoit 520,8M€ en autorisations d'engagement, soit 77,65 millions en moins, 535,4 M€ en crédits de paiement, une hausse de 43,45 millions qui en réalité ne fait que répercuter des crédits non versés en 2025. Ainsi les coupes sont massives pour des structures qui effectuent des missions de service public au plus près des jeunes et des territoires. Selon Stéphane Valli, président de l'UNML il s'agit d'une "réduction de [leurs] moyens comme jamais".

Cela impactera les têtes de réseau mais aussi les associations locales, et notamment les emplois, alors que déjà, en cette fin d'année 2025, 20% des missions locales sont "en grande difficulté financière" et avertissent sur leurs difficultés à mener à bien leurs actions pour la réussite des jeunes pour des raisons budgétaires. Cela va s'aggraver avec la coupe annoncée. Celle-ci est incompréhensible au regard des nouvelles prérogatives qui sont confiées aux missions locales puisque depuis janvier 2025 elles sont chargées de nouvelles missions relatives à l'orientation et à l'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi qui le demandent, notamment leur inscription à France Travail.

Pourtant, les jeunes connaissent une explosion des situations de pauvreté et de précarité qui impose une réponse publique à la hauteur. Les taux de pauvreté dans notre pays montrent que la tranche d'âge des 18-24 ans correspond à la population la plus touchée par la pauvreté monétaire. Le taux de

pauvreté des jeunes sortis d'étude et sans emploi et vivant chez leurs parents atteint environ 31% selon la Drees et l'Insee, un taux qui monte à 55% lorsque ceux-ci ont quitté le domicile familial. Les moyens accordés pour l'accompagnement et l'insertion des jeunes en difficulté est dès lors un véritable investissement sociétal de notre pays pour son avenir. Ils garantissent l'émancipation des jeunes et leur autonomie dans une période économique difficile dont ils sont les premières victimes.

Les fonds nécessaires au soutien des missions locales étaient de 177 millions d'euros en 2025. Après application d'une compensation pour inflation à 1,4%, cette enveloppe de soutien doit être portée à 179 millions d'euros.

Le présent amendement transfère 177 millions d'euros en AE et CP de l'action 01 "Développement des compétences par l'alternance" du programme 103 "Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi" à un nouveau programme intitulé « Soutien aux missions locales » au sein de la mission "Travail, emploi et administration des ministères sociaux". Le prélèvement opéré au sein du programme 103 ne vise qu'à assurer la recevabilité financière de cet amendement.